



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service d'Accompagnement des Territoires
Affaire suivie par : Jean-Michel MADELAIN
Tél : 03 86 71 71 31

Nevers, le

**Recommandations de Madame la Paysagiste-Conseil de l'État
Séance de travail du 2 novembre 2020**

Communes : Neuvy sur Loire
Objet : Centrale photovoltaïque Etude d'impact
Maître d'ouvrage : JP Energie Environnement
Maître d'œuvre :

Le projet et son site

Le projet se situe au nord de la commune de Neuvy-sur-Loire, dans un secteur à l'écart des voies passantes.

Les boisements et les haies existantes constituent une enveloppe autour du site de la centrale photovoltaïque projetée, en empêchant la visibilité. Le site est traversé par des lignes à haute tension.

L'étude fait état d'enjeux environnementaux : *"Les secteurs à enjeux du projet correspondent à plusieurs zones humides recensées et à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire « Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques ».* (extrait de l'étude d'impact)

Deux scénarios de projet ont été présentés. Le premier investissant la totalité du site. Le second prévoyant la conservation des zones arborées à l'Est et au Nord du site (Chênaies-charmaie), des haies principales Ouest et Sud, ainsi que des zones humides *"multicritères"*. C'est ce second scénario qui a été retenu.

Remarques et recommandations

Prise en compte de la végétation et des milieux existants

Le projet préserve les boisements à l'est et au nord (*"habitats d'intérêts communautaires"*), et *"évite les zones humides multicritères"*. Pour permettre d'évaluer correctement l'impact du projet, il est nécessaire que les zones humides *"multicritères"* soient localisées sur la figure 3.

La préservation des châtaigniers-charmaies au nord et à l'est permet, outre la prise en compte des enjeux environnementaux qu'elles représentent, de constituer, avec les haies périphériques à l'ouest et au sud, un cadre à l'installation photovoltaïque. La préservation des haies périphériques est également nécessaire à la préservation de ce cadre.

Perception du site et de l'installation photovoltaïque depuis l'extérieur

Le site présente des covisibilités "*potentielles*". Son enveloppe de boisements et de haies en limite la perception.

Il est nécessaire de s'assurer du bon état phytosanitaire de cette enveloppe végétale. Et d'envisager dans le projet les confortements et / ou remplacements de végétaux éventuellement nécessaires au maintien de cette enveloppe.

Conditions de la renaturation du site en fin d'exploitation

Les structures "*pourront*" être ancrées grâce à un système de pieux en acier battu.

Les modalités d'ancrage étant importantes dans l'impact du projet et la remise en état du site en fin d'exploitation, il est attendu de choisir un mode d'ancrage réduisant au maximum l'impact de l'intervention sur le sol.

Les clôtures et les locaux techniques

Ces éléments sont importants dans la perception de l'installation.

Clôtures, qualité et implantation des locaux techniques, sont des éléments qui participent à part entière à la qualité du projet. Et à son insertion discrète.

S'il est nécessaire que l'énergie solaire soit "*perçue positivement par le public, parce que respectueuse de l'environnement*", comme évoqué page 88 de l'étude d'impact, il est nécessaire également que les installations de production soient également respectueuses des paysages. Il est donc demandé de travailler plus finement à l'insertion de l'installation dans le paysage existant.

La préservation des haies de bordures et des zones boisées (énoncée à plusieurs reprises dans le dossier, notamment pages 68, 84... et dans le tableau d'évaluation de l'impact du projet page 98) est une première condition. Ce qui est montré dans le photomontage de la figure 70 est en contradiction avec l'énoncé de cette préservation. En outre, avec le choix d'un coloris très clair pour le transformateur, associé à un grillage vert sombre, ce photomontage ne montre pas de véritable attention à la qualité de l'intervention et à la prise en compte de l'insertion paysagère de l'installation.

Pour les bâtiments et clôtures, il est souvent choisi la couleur verte, en référence à la couleur de la végétation. Mais la végétation n'a pas une couleur uniforme, ses couleurs varient au cours des saisons ; cette référence n'est donc pas vraiment pertinente. Le choix de la clôture périphérique et de sa couleur devra prendre en compte d'autres paramètres, et s'appuyer notamment sur l'interaction avec les panneaux photovoltaïques (voir photo ci-dessous), avec le ciel, avec les éléments prévus pour l'installation des panneaux. Il est fortement recommandé l'utilisation d'acier galvanisé non plastifié, proche de la qualité des structures porteuses, et n'agissant pas en contraste avec elles (voir photomontage de la figure 71).

Toujours par discrétion, il sera souhaitable d'utiliser pour les locaux techniques une teinte neutre, un gris moyen par exemple ; ou un bardage bois, qui se patinera avec le temps.



Catherine AUBEL, Paysagiste-Conseil

Le présent avis s'appuie sur les compétences et l'expertise de son auteur. Il exprime une perception, nourrie à partir des informations collectées lors de la visite sur le terrain par l'atelier d'aménagement, mais également au regard des échanges survenus à cette occasion.

Les recommandations qui en résultent constituent des axes de réflexion permettant au maître d'ouvrage d'interroger la méthode de conception de son projet et de mieux prendre en considération les enjeux relatifs à l'architecture et au paysage, notamment. Elles n'ont néanmoins pas vocation à se substituer à la réalisation d'études éventuellement nécessaires, ou au recours à des gens de l'art (paysagiste et/ou architecte) spécialement missionnés pour accompagner le maître d'ouvrage dans son projet.

Diffusion :

